# Messes *una cum* : réponse à Maxence Hecquard

Le 25 février 2025 a paru sur le site contre-revolution.fr un article de Maxence Hecquard intitulé « Messes una cum : quelques explications à mes amis. » Dans celui-ci, l'auteur entend légitimer l'assistance aux messes réalisées en communion avec Mario Jorge Bergoglio dit François à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

Face à des propos aussi injurieux envers la majesté divine que périlleux pour le salut des âmes, il m'eût été impossible de ne pas répondre dans les plus brefs délais. Que l'auteur profane lui-même le saint-sacrifice « en toute discrétion » est une chose, mais qu'il incite autrui à faire de même en légitimant cet abus dans une tribune en est une autre.

Il est probable qu'en privé lui-même soit acculé par la critique au point de devoir justifier sa propre attitude et qu'il ne cherche pas à en faire activement la promotion. Qu'importe, en définitive, puisque nous ne sommes pas juges de ses intentions. Bonnes ou mauvaises, celles-ci aboutissent de toute manière aux mêmes conséquences désastreuses.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens, tout d'abord et très brièvement, à expliciter la nature de mes motivations. Mon but n'est nullement d'entrer en conflit ouvert avec Maxence Hecquard. Ayant l'occasion de le côtoyer personnellement, je reconnais volontiers qu'il est fort sympathique et sans aucun doute plus agréable de compagnie que votre serviteur.

J'aime néanmoins le Seigneur, comme il me l'a commandé, plus que mon père et ma mère afin d'en être digne. Cela va donc sans dire que je le préfère encore à Maxence Hecquard. Je souhaite sincèrement que ma réponse soit accueillie par le principal intéressé comme une humble exhortation fraternelle, mais je ne compte à aucun moment édulcorer la teneur de mes propos. Sus au respect humain, je ne garderai pas le silence face à un frère qui s'est éloigné du droit chemin et qui cherche à y entraîner les autres.

Il n'est pas surprenant de voir cette mentalité rampante « una cum friendly » gagner du terrain, en particulier chez ceux qui sont usés par cette interminable crise. Je n'aurais néanmoins que mépris pour moi-même si je gardais le silence face à ce qui est sans doute l'idéologie la plus vicieuse et menaçante envers le sédévacantisme. De la même manière qu'une seule impureté suffit à souiller le verre d'eau le plus pur, ce qui semble n'être pour beaucoup qu'un léger compromis de circonstances suffit à corrompre toute la foi.

L'exemple que donne Maxence Hecquard est d'autant plus préjudiciable qu'il est un homme estimé par le grand nombre. Les âmes naïves et mal informées seront, en effet, bien plus enclines à se laisser entraîner vers leur perte si leur séducteur vient de nos propres rangs et qu'elles lui font ainsi confiance.

Bien que je l'apprécie sincèrement, que ce frère en Jésus-Christ ne s'étonne donc pas que je m'exprime comme à mon habitude avec un certain tranchant. Par charité, je ferai tout de même preuve d'une certaine retenue, même si, je le crains, mon style déjà dur ne permette d'en apprécier l'effort. Je confesse volontiers qu'il m'est plus aisé de manier la hache que le pinceau.

Je précise encore qu'à l'origine, j'espérais publier cet article sur le site contre-revolution.fr pour qu'il ne touche finalement que le petit nombre ayant déjà lu l'article de Maxence Hecquard. Ne cherchant nullement à défrayer la chronique, je souhaitais avant tout éviter

un affrontement trop visible. L'auteur de ce blog m'ayant refusé cet entre guillemets droit de réponse, je n'ai d'autre choix que de le publier sur ma chaîne YouTube.

Cela étant dit, les courtoises hostilités peuvent commencer.

**Controverse**

Maxence Hecquard introduit la présente controverse en ces termes : « Mais voilà, le sédévacantiste que je prétends être fréquente encore la messe de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et mes enfants sont inscrits dans des écoles de la Fraternité Saint-Pie X. Trahison ? Libéralisme coupable ? Refus des exigences du combat non-una-cum par souci de confort ? Je dois des explications. »

Un peu plus bas, il ajoute : « Si Jorge Bergoglio est l'hérétique que je dénonce, comment puis-je ne pas voir avec Mgr Guérard des Lauriers le sacrilège des saints mystères célébrés en communion avec lui ? Je suis apparemment sans excuse. Suis-je donc sacrilège et schismatique ? »

Pour tenter de se disculper, Maxence Hecquard va alors tenter de s'appuyer sur le docteur angélique.

L'essentiel de son argumentaire repose sur l'extrait suivant : « Avec sa clarté habituelle, saint Thomas d'Aquin nous donne la définition du sacrilège : « Le péché de sacrilège consiste en ce que quelqu'un se tient de façon irrévérencieuse vis-à-vis d'une chose sacrée. » (Somme théologique 2a 2ae, 99, 3 c.)

S. Thomas est d'ailleurs particulièrement sévère : « Tout péché, que commet une personne sacrée, est matériellement et comme par accident un sacrilège. De là saint Jérôme dit que les paroles frivoles dans la bouche d'un prêtre sont des sacrilèges ou des blasphèmes. Cependant formellement et proprement le seul péché d'une personne sacrée qui est un sacrilège est celui qui est fait directement contre sa sainteté : par exemple si une vierge consacrée à Dieu fornique. » (ibidem ad 3um)

Pour saint Thomas donc, il n'y a de sacrilège formel que lorsque la volonté d'irrévérence est formelle. Qui prétendra que les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X célèbrent la messe en communion avec Bergoglio parce qu'il est hérétique et « en état de schisme capital » ? Qui les accusera de vouloir, par l'una-cum, attenter consciemment à la majesté du Saint-Sacrifice ? Les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X dénoncent l'hérésie de Vatican II. »

Hélas, cette tentative de justification est purement et simplement irrecevable. Dans l'article invoqué de la somme théologique, saint Thomas affirme que « le péché de sacrilège consiste en ce que quelqu'un se tient de façon irrévérencieuse vis-à-vis d'une chose sacrée. » Maxence Hecquard opère alors un glissement sémantique loin de rendre honneur à son intelligence en faisant dire au docteur angélique ce qu'il ne dit pas, à savoir qu'il n'y aurait de « sacrilège formel que lorsque la volonté d'irrévérence est formelle ».

Cette conclusion serait tout à fait exacte si l'expression « irrévérence formelle » conservait dans la bouche de Maxence Hecquard le même sens que dans celle du saint dominicain. Or, ce n'est plus du tout le cas. En effet, notre ami élargit la notion d'irrévérence formelle au point de la défigurer complètement.

Selon lui, l'irrévérence serait formelle lorsqu'elle serait caractérisée par une volonté expresse de faire le mal en tant que mal. C'est ce raisonnement invraisemblable qui lui permet ainsi d'exempter de sacrilège formel les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Tant que ceux-ci ne célébreraient pas la messe en communion avec François l'Iscariote précisément parce qu'il est un hérétique et en état de schisme capital, rien ne pourrait leur être reproché.

Or, saint Thomas – toujours dans le même article de la somme théologique – n'affirme-t-il pas très clairement qu'une vierge consacrée commettrait un sacrilège en forniquant ? A-t-il ici précisé que cette vierge adultère serait exempte de sacrilège tant qu'elle n'aurait pas l'intention subjective de forniquer dans le but très précis de profaner son propre corps mais simplement pour le plaisir ? Assurément, non.

Les propos de Maxence Hecquard ne tiennent pas la route et je peine à croire qu'un homme si instruit puisse professer une thèse aussi – j'ose le dire – loufoque. Dans l'éventualité où il aurait raison, il devrait alors appliquer les principes qui sous-tendent son argumentaire à toute espèce de sacrilège.

L'auteur oserait-il ainsi prétendre qu'un prêtre qui userait d'hosties consacrées comme d'un vulgaire aliment ne commettrait aucun sacrilège au motif que son intention aurait été d'assouvir sa faim et non pas de profaner ces hosties consacrées en tant qu'elles sont le corps du Christ ?

L'auteur oserait-il encore affirmer que celui qui mentirait lors d'une confession n'aurait commis aucun sacrilège parce qu'il désirait seulement occulter un fait dont il a honte et qu'il ne cherchait pas à mentir pour abuser expressément du sacrement de pénitence ?

Il est évident que dans le tribunal de la droite conscience, le juré de la raison ne saurait entendre le plaidoyer de Maxence Hecquard. Celui-ci est d'autant plus inexcusable qu'il reconnaît sans peine l'effroyable vérité :

« Évidemment que la messe una cum un hérétique a la matière d'un sacrilège. Mais il y a aussi matière à sacrilège quand le prêtre a les mains sales ou des ornements déchirés, lorsqu'il n'a pas respecté le jeûne, ne suit pas les rubriques ou a de graves péchés sur la conscience. Mais sans la forme du péché, c'est-à-dire l'irrévérence volontaire, le sacrilège n'existe tout simplement pas. »

Maxence Hecquard admet tout à fait que le saint-sacrifice est entaché d'un sacrilège matériel dès lors qu'il est rendu en communion avec un hérétique. Sa justification repose donc bel et bien sur la distinction entre sacrilège matériel et sacrilège formel.

Plutôt que de nous convaincre que les messes una cum données à la Fraternité Saint-Pie X sont irréprochables, il préfère nous accommoder du sacrilège. Encore une fois, du moment qu'aucun prêtre ni fidèle ne participe ou n'assiste à ces offices una cum François l'Iscariote en tant qu'il est un ennemi de l'Église, il n'existerait aucune irrévérence volontaire. Les bras m'en tombent…

Ce qui vaut pour un sacrilège vaut pour tous les sacrilèges et ce qui vaut pour tous les sacrilèges vaut aussi pour tout type de péché. Et de fait, Maxence Hecquard parle lui-même de la forme du péché, faisant ainsi une distinction non plus seulement entre sacrilège matériel et formel, mais également entre péché matériel et péché formel. Et comment pourrait-il en être autrement puisqu'un sacrilège est péché par nature ?

Appliquons donc cette théorie – plus proche du modernisme que du catholicisme – à tous les crimes : voulez-vous divorcer ? Il ne devrait y avoir aucun problème tant que vous ne le faites pas précisément pour attenter à la sainteté du mariage, mais simplement pour profiter de la vie. Voulez-vous brûler la maison de votre voisin ? Restez discret, mais cela ne devrait pas vous être reproché au jour de votre jugement tant que vous ne le faites que pour mettre fin aux nuisances sonores et non pour commettre cet acte répréhensible en tant qu'acte répréhensible.

Toute personne de bonne volonté le comprendra aisément, cette notion défigurée d'irrévérence volontaire au sens où Maxence Hecquard veut bien l'entendre n'est rien d'autre que le pur produit de son imagination. Comment l'Église de Dieu, dont les lois et les coutumes sont empreintes d'un si grand respect pour Dieu, aurait-elle pu affirmer qu'un prêtre qui a volontairement bafoué le jeûne eucharistique, ignoré les rubriques ou dit la messe en état de péché mortel n'aurait commis aucun sacrilège parce qu'il ne le faisait pas dans le but très spécifique de porter atteinte au sacrement ?

Si la vérité est du côté de Maxence Hecquard, alors poussons à nouveau sa logique jusqu'au bout : puisqu'il n'y a pas de péché formel sans une volonté arrêtée de faire le mal en tant que mal, alors le prêtre peut bien, toujours sans se rendre coupable de sacrilège, dire la messe en caleçon, et tant qu'à faire, en écoutant du rap et en grignotant tout du long.

Croyez-vous, cher Maxence, que Matthieu Jasseron – le faux prêtre moderniste plus connu sous le nom de père Matthieu – ne commettait aucun sacrilège lorsqu'il jouait les DJs sur l'autel ? Il est évident qu'il ne le faisait pas dans le but précis de profaner l'autel, mais très probablement pour amuser la galerie. Peut-être même le faisait-il dans l'espoir sincère d'attirer des âmes vers le Christ. Eh quoi, irions-nous même jusqu'à dire qu'un tel acte lui aurait valu quelques mérites devant Dieu ?

Personne – si ce n'est à quelques rares exceptions près – ne commet jamais ni sacrilège ni péché d'aucune sorte avec l'intention précise de faire le mal en tant que mal. Si le péché matériel ne devenait formel qu'à cette condition, alors il nous faudrait dire, avec François l'Iscariote et le pseudo-cardinal Fernandez, que l'enfer est vide.

Un raisonnement ne vaut que si, après avoir été poussé jusqu'au bout, il n'est pas convaincu de fausseté. L'incapacité de Maxence Hecquard à justifier toutes les abominations qui découlent logiquement de sa propre position prouve qu'il est dans l'erreur.

Dans le catéchisme de saint Pie X de 1912, à la question 276, nous lisons : « Celui qui, sachant n'être pas en état de grâce, reçoit un sacrement des vivants, commet-il un péché ? » Ce à quoi le saint pontife répond : « Celui qui, sachant n'être pas en état de grâce, reçoit un sacrement des vivants, commet un péché très grave : le sacrilège, car il reçoit indignement une chose sainte. » À aucun moment, il n'est ici question de vouloir profaner le corps du Christ avec une irrévérence volontaire – toujours au sens où l'auteur de cette controverse l'entend.

Si cela ne suffit pas, qu'il prenne encore connaissance de la question 337 de ce même catéchisme : « Celui qui communie avec la conscience d'un péché mortel reçoit-il Jésus-Christ ? » Réponse : « Celui qui communie avec la conscience d'un péché mortel reçoit Jésus-Christ, mais non pas sa grâce ; il commet, au contraire, un horrible sacrilège et mérite la damnation. » Encore une fois, il n'a jamais été question dans toute la doctrine

catholique de vouloir commettre un sacrilège volontairement, mais simplement de le commettre pour qu'il soit formel.

Pour bien enfoncer le clou, je me permets encore de mentionner la question 409 : « En contractant le Mariage, les époux doivent-ils être en état de grâce ? En contractant le Mariage, les époux doivent être en état de grâce, sinon ils commettent un sacrilège. » Là non plus, il n'est pas question de chercher à profaner le mariage en tant que mariage, mais simplement de ne pas remplir la condition la plus élémentaire à la réception de ce sacrement.

L'irrévérence volontaire, la vraie (et donc le sacrilège formel), ne consiste ainsi pas seulement dans le fait de dire la messe en communion avec Bergoglio parce qu'il est hérétique, en état de schisme capital ou encore pour attenter sciemment à la majesté du Saint-Sacrifice.

L'irrévérence volontaire et le sacrilège formel sont manifestes pour l'officiant comme pour l'assistant dès lors qu'ils savent que Bergoglio est hérétique, en état de schisme capital et que, de ce fait, la majesté du saint-sacrifice est lésée.

Dès lors, donc, que le prêtre connaît la révérence que l'on doit avoir pour le corps et le sang du Seigneur (et il la connaît), consacre les saintes espèces sans avoir tenu compte du jeûne, de son état de péché mortel ou de toute autre chose qu'il n'est pas en droit de négliger, il commet un sacrilège formel. Il n'a pas besoin de faire le mal parce qu'il veut faire le mal. Il lui est simplement nécessaire de le faire en sachant que l'acte lui-même est mauvais.

Le seul cas de figure où le sacrilège reste matériel et donc non caractérisé – comme pour tout type de péché d'ailleurs – est lorsqu'il commet un acte objectivement mauvais sans en avoir conscience (ce qui implique une bonne foi absolue ou un oubli excusable) : un temps de jeûne mal calculé, des vêtements dont on n'aurait pas vu la déchirure, des mains salies malgré la prudence usuelle, etc.

Même si ce cas de figure est difficilement admissible aujourd'hui, on peut même dire qu'un prêtre qui serait convaincu en toute bonne foi de la catholicité de Bergoglio ne commettrait pas de sacrilège en disant la messe una cum cet imposteur. Hors l'oubli et la bonne foi absolue, il n'est pas d'excuse pour le prêtre comme pour le fidèle. Le degré de culpabilité varie en fonction de l'état d'ignorance de la personne concernée, mais la faute demeure.

**Complaisance coupable**

Outre l'aspect théologique erroné de sa thèse, il en est un autre tout aussi terrible. Quand bien même les messes una cum Bergoglio ne seraient entachées que d'un sacrilège matériel, comment un catholique aimant Dieu de tout son cœur peut-il, de toute façon, s'accommoder de cette idée ? Comment un fidèle disciple de Jésus-Christ peut-il, en toute connaissance de cause, accepter de prendre part à un sacrilège matériel ? Quel saint, dans toute l'histoire de l'Église, aurait-il jamais voulu être lié, de quelque manière que ce soit, à toute espèce de péché matériel, sacrilège matériel ou irrévérence involontaire ?

Maxence Hecquard pense pouvoir s'en sortir en prétendant que, là où il n'y a pas de sacrilège formel, il n'y a pas de sacrilège tout court. Ce raisonnement ne pourrait pas être plus faux. Le sacrilège matériel – tout comme n'importe quel péché matériel – demeure un acte intrinsèquement mauvais. Le fait de ne pas porter la responsabilité morale de cet acte

est une chose, mais il ne faut pas oublier que celui-ci déplaît, par sa nature même, à Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est pourquoi, quand bien même les sédévacantistes qui assistent aux messes una cum à la Fraternité Saint-Pie X seraient exempts de sacrilège formel – ce que je nie avec véhémence –, il n'en demeure pas moins qu'ils participent à des célébrations qui répugnent à la Très Sainte Trinité. Quel livre de théologie, quelle encyclique ou quel docteur de l'Église aurait-il pu leur faire croire qu'un acte aussi abominable serait pour eux source de grâces ?

Personne ne peut prendre part à un sacrilège matériel au motif que ses intentions sont louables. Une telle mentalité n'est ni plus ni moins que l'expression d'un subjectivisme doctrinal et moral. Dès lors que la nature mauvaise d'une chose est connue, celui qui s'en repaît n'a aucune excuse. Je le dis avec tristesse : les auteurs de pareils méfaits sont coupables d'irrévérence volontaire, dans le véritable sens du terme.

L'impossible fardeau

Maxence Hecquard continue en ces termes :

« Ce qui vaut pour le prêtre vaut pour le fidèle, fût-il expert en sédévacantisme. Où est la volonté de manquer à la révérence due à Dieu quand le fidèle non-una-cum assiste à une messe una-cum parce que cela évite x kilomètres à sa famille fatiguée, ou lorsqu'il place ses enfants dans une école una-cum en l'absence d'autre possibilité ? Les sacrements ne sont pas de simples formalités, des sortes de gadgets de notre religion. Ils sont des nutriments plus que jamais nécessaires à nos âmes dans notre époque troublée. Quand on est sûr de leur validité, on doit les recevoir aussi souvent qu'il est possible, même s'ils sont donnés dans des célébrations una-cum. »

L'auteur persiste et signe : il peut bien se permettre d'assister à une messe qu'il sait lui-même entachée d'un sacrilège – et qui déplaît ainsi à Dieu – puisque son intention subjective ne serait pas de manquer de révérence envers la majesté divine, mais simplement d'éviter quelques kilomètres à sa famille fatiguée. Je laisse ici volontairement de côté le sujet de la scolarité des enfants, qui nous emmènerait trop loin de notre problème initial.

Quand Ananias et sa femme Saphira vendirent leur propriété et décidèrent, d'un commun accord, d'en garder secrètement une partie, le firent-ils dans le but précis d'offenser sciemment la majesté divine ? Il est évident qu'ils ne désiraient que profiter de leur butin, mais ils furent pourtant accusés d'avoir menti au Saint-Esprit avant d'expirer au même moment aux pieds de saint Pierre.

Oui, effectivement, les sacrements sont des nutriments plus que jamais nécessaires à nos âmes dans notre époque troublée. Néanmoins – et il est ahurissant de devoir rappeler une telle chose à un homme aussi érudit –, les sacrements ne produisent de fruits que s'ils sont reçus licitement. Or, par nature, une messe entachée d'un sacrilège matériel ne peut pas être licite. Jamais l'Église n'aurait pu approuver la participation à de tels offices au motif que les fidèles y participant étaient animés de bonnes intentions.

Lors du grand schisme d'Orient, les catholiques avaient la plus stricte interdiction de recevoir les sacrements de la part des schismatiques – si ce n'est la confession en cas de danger de mort imminent. Si l'excuse de notre ami sede-lefebvriste ne valait rien à cette époque, elle ne vaut rien aujourd'hui. Où était donc la volonté formelle d'offenser Dieu

chez les catholiques alors désœuvrés et privés de sacrements ? L'Église catholique n'a, en dépit de cela, jamais jugé cet état de fait comme un motif légitime et se contentait d'excommunier tous ceux qui osaient prendre part à un sacrilège. Et que dire des Japonais qui furent privés du Corps du Christ pendant plusieurs siècles et qui auraient été heureux d'avoir un lieu de messe licite à quelques kilomètres de chez eux, comme c'est le cas pour Maxence Hecquard ?

Je me serais, de plus, bien passé de cet argument, mais puisque lui-même l'invoque en premier lieu, je me permets d'en faire autant : plutôt que de vouloir épargner quelques kilomètres à votre famille fatiguée, cher Maxence, pourquoi ne pas leur donner le bon exemple ? Est-ce là la meilleure façon d'enseigner à votre femme et à vos enfants l'amour de la vérité ? Que représente donc la fatigue en comparaison de la transmission à votre descendance d'une intégrité morale irréprochable ?

**Une nouvelle règle morale**

L'auteur continue : « Dire qu'assister à la messe una-cum constitue un péché mortel, c'est créer de toutes pièces une nouvelle règle morale que les fidèles ne peuvent supporter. N'est-ce pas la faute que Notre Seigneur reproche si sévèrement aux Pharisiens ? "Ils lient des fardeaux lourds et insupportables et les imposent sur les épaules des hommes." (Mt 23, 4) "Malheur à vous, les experts de la loi, qui chargez les hommes de poids qu'ils ne peuvent porter." (Lc 11, 46) Ainsi en est-il de l'accusation de schisme. »

Il est cocasse d'entendre un homme qui donne à la notion d'irrévérence formelle une définition jusqu'ici inconnue nous accuser d'inventer une nouvelle règle morale – qui plus est, en nous comparant à des Pharisiens. De tels propos ne tiennent, encore une fois, pas la route. Jamais, ô grand jamais, nous n'avons inventé quoi que ce soit. Bien au contraire, il ne s'agit là que de l'application des principes moraux bimillénaires de l'Église.

La doctrine catholique nous enseigne que le péché est mortel lorsque les trois éléments suivants sont réunis : une matière grave, un plein consentement et une pleine conscience. Le sacrilège est-il constitutif d'une matière grave ? Assurément, oui. Maxence Hecquard lui-même ne peut le nier, mais s'il le faisait, je l'inviterais alors à se reporter à la question 276 du catéchisme de saint Pie X.

Ceux qui prennent part à des cérémonies entachées de sacrilèges sont-ils consentants ? Là aussi, la réponse est oui. Personne ne les y contraint par la force et aucun d'entre eux, à ma connaissance, n'est en proie au somnambulisme.

Ceux qui prennent part à des cérémonies entachées de sacrilèges sont-ils pleinement conscients de participer à des cérémonies entachées de sacrilèges ? Dans le cas de Maxence Hecquard, la réponse est oui. En ce qui concerne les autres, cela doit être examiné au cas par cas. Moi-même, ayant fréquenté la Fraternité Saint-Pie-X, je ne condamne pas ses fidèles de manière systématique. La confusion peut être immense, spécialement à cette époque où il est presque nécessaire d'avoir les connaissances d'un théologien pour faire les bons choix.

Quoi qu'il en soit, les conditions du péché mortel sont réunies dans le cas de Maxence Hecquard et de tous ceux qui sont parfaitement conscients de l'aspect sacrilège des messes una-cum. Tenir de tels propos ne m'enchante guère, et je me serais bien gardé de les formuler si je n'y avais pas été contraint.

J’ajoute encore qu’il est fort de café d’affirmer que les fidèles ne peuvent pas supporter le poids de cette prétendue « nouvelle règle morale », dans la mesure où, comme nous l’avons vu, les fidèles orientaux, japonais et bien d’autres l’ont supporté pendant des siècles. Cela est d’autant plus indécent de la part de Maxence Hecquard de se réfugier derrière une telle excuse, puisqu’il dispose d’un centre de messe non-una-cum à quelques kilomètres de chez lui. Ce poids, l’Église n’a de toute façon jamais craint de le faire porter à ses fidèles pour qu’ils n’aient jamais commerce avec les hérétiques et les schismatiques.

Nous comparer à des Pharisiens n’est pas non plus très agréable. D’autant plus que nous versons ici dans la plus pure appréciation d’un homme qui ne prend pour boussole que sa subjectivité personnelle. N’importe qui peut – et les conciliaires sont des champions en la matière – prendre un verset et tenter de l’appliquer à tout et n’importe quoi. Encore faut-il que la comparaison soit juste et pertinente.

## Prétentions inassumées

Maxence Hecquard continue : « Mgr Guérard juge le clergé una-cum schismatique. D’autres le disent hérétique, parce que reconnaître la légitimité de François équivaudrait à nier l’infaillibilité du magistère ordinaire de l’Église. Quelles qu’en soient les nuances, ces accusations valent excommunication. Le clergé una-cum serait infréquentable et mènerait à la perdition. Jugeant avec raison que les sacrements du clergé Ecclesia Dei sont douteux et ignorant le “clergé” conciliaire, tout imbibé de l’hérésie de Vatican II, ces évêques, ces prêtres et ces fidèles pensent que l’Église et l’oblatio munda se limitent désormais à leurs chapelles. Ils le pensent, mais n’osent pas le dire, tant l’affirmation est énorme et choquerait. »

J’ignore qui sont ces évêques, prêtres et fidèles sédévacantistes qui craignent d’affirmer haut et fort que l’Église et l’oblatio munda (en français, le sacrifice pur) se limiteraient à nos chapelles. Tous ceux que je connais sont parfaitement à l’aise avec cela. Qu’y a-t-il de si énorme ou de choquant ? Était-il plus choquant ou énorme qu’en Israël il ne se soit trouvé que 7000 hommes qui n’aient pas fléchi le genou devant Baal ?

Certains trouveront peut-être cette comparaison exagérée. Mais ces personnes oublient à coup sûr que saint Vincent Ferrier ne craignait pas d’écrire qu’un faux pape était semblable à une idole : « De plus, en obéissant à celui qui n’est pas pape et en lui rendant les honneurs papaux, on viole le premier précepte de la première table, dans lequel il est ordonné : N’adorez pas un dieu étranger, ni une idole, ni une statue, ni aucune représentation de ce qui est dans le ciel (Deutéronome 5, 7-9). Or, qu’est-ce qu’un faux pape sinon un dieu étranger, une idole, une statue, une représentation fictive du Christ ? »

Le plus invraisemblable dans les propos de Maxence Hecquard est qu’il ne se contente pas de condamner l’idée que l’Église se limiterait désormais à nos chapelles. Il réprouve également l’idée que l’oblatio munda serait notre apanage exclusif, prétendant ainsi que celle-ci demeurerait à la Fraternité Saint-Pie-X. Comment une telle chose serait-elle ne serait-ce qu’envisageable, puisque lui-même reconnaît que la messe una-cum est entachée d’un sacrilège ? Un sacrifice pur peut-il être entaché de quoi que ce soit ? Si l’hostie reste effectivement immaculée, on ne peut faire abstraction du contexte peccamineux dans lequel elle est consacrée. Pourrait-on dire d’un prêtre qui consacrerait une hostie dans le but de la profaner que son sacrifice est pur ? La réponse est évidemment non.

## L’irréprochable Fraternité Saint-Pie-X

Maxence Hecquard essaie ensuite de justifier la Fraternité Saint-Pie-X et son sacrifice pur entaché d’un sacrilège : « En filigrane se dessine bien sûr la question de l’appartenance à l’Église. L’Église est la société des croyants. Est-elle exclusivement composée de ceux qui ont raison ? Ceux qui se trompent en sont-ils par là même exclus ?

La réponse des théologiens est différente. Saint Thomas explique que ce n’est pas l’erreur à laquelle il adhère qui exclut l’hérétique de l’Église, c’est qu’il a consciemment choisi cette erreur plutôt que de recevoir humblement l’enseignement de l’Église (Somme théologique 2a 2ae, 5, 3). Préférer sa volonté propre à l’autorité infaillible de l’Église : voilà l’hérésie (αίρεσις : action de prendre, choix), voilà la faute qui sépare de la société des croyants. Le cardinal Billot explique que l’hérésie est formelle quand cette autorité de l’Église est suffisamment connue (Tractatus de Ecclesia Christi, T. I, quaest. VII, thes. XI).

Le catholique qui embrasse une erreur en pensant que c’est la doctrine de l’Église n’est donc pas hérétique, il est simplement dans l’erreur. Il se trompe. N’est-ce pas le cas de nombre de catholiques conciliaires qui acceptent de bonne foi Vatican II en pensant qu’il s’agit d’un concile œcuménique catholique ? Il y a donc encore beaucoup de catholiques dans l’Église conciliaire qu’on ne saurait exclure de notre communion sans imprudence. »

Malheureusement, le raisonnement tenu ici n’est pas bien plus pertinent. Effectivement, l’hérétique manifeste se caractérise par son refus obstiné d’admettre des vérités de foi en sachant qu’elles sont des vérités de foi. Celui qui ignore tel point de la doctrine catholique sans faute de sa part n’est pas pour autant séparé de l’Église. Néanmoins, cet argument ne vaut rien dans le cas de la Fraternité Saint-Pie-X car, quand bien même elle ne serait pas hérétique, elle demeure schismatique.

Pour être catholique, la structure fondée par Monseigneur Lefebvre doit, non seulement professer la vraie foi, mais encore obéir aux autorités légitimes. Ce sont là deux conditions sine qua non avec lesquelles rien ni personne ne peut transiger.

J’en veux pour preuve l’encyclique Quartus Supra de Pie IX : « L’Église catholique, en effet, a toujours considéré comme schismatiques ceux qui résistent opiniâtrement à leurs légitimes prélats, et surtout au Pasteur suprême, et qui refusent d’exécuter leurs ordres et même de reconnaître leur autorité. Les membres de la faction arménienne ayant suivi une pareille ligne de conduite, personne ne pourrait en aucune manière les croire exempts du crime de schisme, alors même qu’ils n’auraient pas été condamnés comme tels par l’Autorité Apostolique. En effet, l’Église, ainsi que l’ont enseigné les Pères, est le peuple réuni au prêtre et le troupeau adhérant à son pasteur ; d’où il suit que l’évêque est dans l’Église, et que l’Église est dans l’évêque, et si quelqu’un n’est point avec l’évêque il n’est plus dans l’Église. D’ailleurs, comme le faisait observer Pie VI, Notre prédécesseur, dans ses lettres apostoliques, par lesquelles il condamnait la constitution civile du clergé de France, souvent la discipline est tellement unie au dogme, et a une telle influence sur la conservation de sa pureté, que les saints conciles n’ont pas hésité, dans beaucoup de cas, de frapper d’anathème les violateurs de la discipline et de les séparer de la communion de l’Église. Les néo-schismatiques sont encore allés plus loin, tant il est vrai qu’il n’y a pas de schisme qui n’invente quelque hérésie pour montrer qu’il avait de bonnes raisons de se séparer de l’Église. »

Pie IX est très clair : ne peuvent être exemptés du crime de schisme ceux-là mêmes qui résistent opiniâtrement à leurs légitimes prélats et surtout au Pasteur suprême, quand bien même ils n'auraient pas été condamnés comme tels par l'Autorité Apostolique. « (…) si quelqu'un n'est point avec l'évêque, il n'est plus dans l'Église. » Les propos de ce pontife ne peuvent pas être plus clairs. Avoir une bonne raison de désobéir n'est et n'a jamais été une excuse valable.

Or, nous constatons que la Fraternité Saint-Pie-X refuse obstinément de se soumettre à l'homme qu'elle reconnaît comme le Vicaire de Jésus-Christ. Elle se condamne ainsi par son propre jugement. Si elle veut absolument faire de Pachapapa le Vicaire de Jésus-Christ, qu'elle lui obéisse.

Si, comme le fait remarquer l'auteur, l'hérétique est celui qui a consciemment choisi l'erreur plutôt que de recevoir humblement l'enseignement de l'Église, comment excuser ce repaire de gallicans ? Puisqu'elle préfère sa volonté propre à l'autorité infaillible de l'Église, elle verse dans l'hérésie. Du propre aveu de Maxence Hecquard, elle n'appartient donc pas à la société des croyants.

Pour convaincre ce dernier, faut-il encore invoquer saint Pie X lui-même ? « Lorsque l'on aime le pape, dit-il, on ne limite pas le champ dans lequel il peut et doit exercer son autorité, on n'érige pas au-dessus de l'autorité du pape celle d'autres personnes, toutes instruites qu'elles soient, qui sont en désaccord avec le pape. Des personnes qui, quelle que soit leur science, ne sont nullement saintes, car celui qui est saint ne peut être en désaccord avec le pape. » (Adresse aux prêtres de l'Union apostolique, 12 novembre 1912. Cité dans : Acta Apostolicae Sedis, vol. 4, p. 695.)

Si nous devions faire la liste de toutes les décisions arbitraires et illégales au regard du droit canon prises par la Fraternité Saint-Pie-X, il nous faudrait y passer des jours entiers. Comment donc Maxence Hecquard peut-il prétendre que nos ennemis sont catholiques alors qu'il sait parfaitement qu'elle rejette sciemment tout enseignement en matière d'obéissance ?

Si tel est le cas, pourquoi ne pas communier chez les schismatiques orientaux qui sont tout autant persuadés du bien-fondé de leur position ? Dès lors que l'on veut bien excuser la transgression par la subjectivité bien facilement corruptible du jugement, il est possible de redéfinir complètement les limites de l'acceptable.

Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin : ne pas se soumettre à l'enseignement de l'Église sous couvert de bonnes raisons ne change rien au fait d'être schismatique et hérétique. Pour maintenir sa position bancale, la Fraternité Saint-Pie-X est forcée de piétiner la doctrine catholique et elle le sait. Miser sur cette institution défectueuse pour faire son salut, c'est parier sur un animal boiteux dans une course de chevaux.

Maxence Hecquard ajoute ensuite : « La Fraternité Saint-Pie-X peine à trouver l'accord pratique avec la Rome hérétique prôné par Mgr Fellay précisément parce qu'elle rejette le fond de la réforme de Vatican II. L'accuser d'adhérer au schisme conciliaire parce qu'elle n'a pas encore compris cette question de l'autorité et qu'elle célèbre una cum est absurde. C'est aussi une injustice. »

Cet extrait est la quintessence parfaite de la confusion qui règne dans l'esprit des sympathisants de la Fraternité Saint-Pie-X. Ce serait une injustice d'accuser celle-ci d'adhérer au schisme conciliaire alors même que – du propre aveu de l'auteur – elle

cherche un accord pratique avec la Rome qu'elle sait être hérétique. Qu'est-ce donc, en substance, la volonté de s'associer et d'œuvrer en paix avec une nouvelle religion sinon un schisme ?

Et comme le disait Mgr Dolan : « La position de la Fraternité est incohérente, en outre erronée, et donc désagréable à Dieu. De plus, elle ne résistera pas à l'épreuve du temps. Logiquement, la Fraternité est condamnée à rejoindre les modernistes puisqu'elle les considère comme les détenteurs de l'autorité du Christ. Et de fait, elle rechigne désormais à l'idée de sacrer de nouveaux évêques pour ne pas s'attirer leurs foudres. »

Quant à prétendre que la Fraternité Saint-Pie-X n'a pas compris cette question de l'autorité, c'est faux. Elle connaît parfaitement les deux extraits que je viens de citer – et bien d'autres encore – mais préfère passer outre. Elle se justifie elle-même comme n'importe quels hérétiques et schismatiques se justifient. Son attitude est d'autant plus grave que, pour défendre sa position, elle préfère attaquer le dogme de l'infaillibilité en le réduisant à une peau de chagrin et en accusant d'antiques pontifes d'avoir eux-mêmes professé l'hérésie.

Où est donc la bonne foi quand on choisit de calomnier de véritables papes plutôt que de faire la guerre à François l'Iscariote ? C'est une trahison inexcusable que de reconnaître, comme le Vicaire de Notre Seigneur, un apostat qui a poussé l'abomination aussi loin. Quel genre de catholiques donnera la Fraternité Saint-Pie-X à l'Église, une fois la crise surmontée ? Le souverain pontife aura-t-il en permanence des petits kapos sur le dos qui repassent derrière lui pour valider ses décisions ? Voilà l'héritage de la secte gallicane : le poison de la désobéissance.

Je l'affirme donc haut et fort : nous sommes des ennemis mortels. Les uns veulent nous entraîner dans une parodie de catholicisme pendant que les autres se battent encore pour préserver l'entièreté de la doctrine sans compromis d'aucune sorte. Qu'ils nous jugent hors de l'Église, que nous importe ? Si être soumis – qui plus est faussement – au pire de tous les apostats leur ouvre les portes du ciel, il ne devrait pas nous être bien plus difficile d'y entrer par la fenêtre.

## Un mensonge vertueux

Avant de conclure, il reste encore un point essentiel à évoquer : la signification de l'una cum.

Nous faisons tous un raccourci en disant « Una Cum Francisco » car la formule exacte prononcée au canon de la messe est « una cum FAMULO TUO papa Nostro Francisco ». Famulo Tuo signifie « votre serviteur » et, sans grande surprise, « papa nostro » veut dire « notre pape ».

À toutes les messes de la Fraternité Saint-Pie X auxquelles assiste Maxence Hecquard, celui-ci affirme donc publiquement devant Dieu que l'hérétique notoire Bergoglio – qu'il reconnaît comme tel – est le serviteur et le vicaire du Christ.

Lui-même affirme pourtant, dans le même article : « Bien sûr, il est difficile d'invoquer le bénéfice de l'ignorance pour les chefs de la révolution conciliaire, c'est-à-dire les papes de Vatican II, qui ont souvent expliqué qu'ils se plaçaient consciemment en rupture avec

l'Église d'hier. Leur hérésie apparaît donc formellement constituée et il est légitime de les juger hérétiques et déchus de toute autorité. »
Il dit encore : « Plus tardivement que d'autres, j'ai réalisé le rôle délétère de l'attachement à une hiérarchie félone dans le désarmement des résistants. »

Bergoglio serait ainsi, le temps de la messe, le serviteur et le vicaire de Jésus-Christ – auquel on doit logiquement l'obéissance – pour soudainement devenir, le reste du temps, un félon hérétique déchu de toute autorité. Si affirmer devant les hommes que François Zéro est le pape lorsqu'on est sédévacantiste est un mensonge, à plus forte raison c'en est un – et même un grave sacrilège – de le prétendre devant Dieu. Et si ceux qui s'arrangent de la sorte avec leur conscience ont l'impression de mentir à de simples créatures en prétendant qu'un imposteur est le souverain pontife légitime, pourquoi se croient-ils exempts du même péché lorsqu'ils s'adressent à leur Créateur ?

Il est assez ironique de constater que dans l'article de la Somme théologique cité par Maxence Hecquard, saint Thomas avance l'objection suivante : « Un canon suivant porte que celui qui permettrait aux juifs d'exercer des charges publiques "serait excommunié comme sacrilège". Mais les charges publiques n'ont aucun rapport avec le sacré. Donc le sacrilège ne doit pas se définir par la violation d'une chose sainte. »

Ce à quoi il répond : « Le peuple chrétien est un peuple saint, sanctifié par la foi et les sacrements du Christ. "Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés", dit saint Paul (1 Co 6, 11). Et saint Pierre lui fait écho (1 P 2, 9) : "Vous êtes une race choisie, une nation sainte, un peuple acquis." C'est faire offense au peuple chrétien que de mettre à sa tête des infidèles, et il est raisonnable d'appeler sacrilège cette irrévérence à l'égard d'une sainteté véritable. »

Si saint Thomas appelle sacrilège le fait que des infidèles soient mis à la tête du peuple chrétien dans les affaires du monde, à plus forte raison, il appellerait sacrilège le fait d'avoir à la tête de l'Église un hérétique notoire qu'on qualifierait qui plus est de « serviteur de Dieu ». Le docteur angélique précise même qu'il est « raisonnable d'appeler sacrilège cette irrévérence à l'égard d'une sainteté véritable ».

Par ailleurs, quand bien même le peuple chrétien mettrait à sa tête des non-catholiques pour le diriger, les choisirait-il très précisément en raison de leur rejet de Notre Seigneur Jésus-Christ ? Selon les critères de Maxence Hecquard, il n'y aurait donc pas là de sacrilège. Pourtant, saint Thomas affirme l'inverse, preuve que le premier n'a pas compris les propos du second. Cela achève encore de démontrer – si tant est que cela soit nécessaire – que l'irrévérence dont parle Maxence Hecquard n'est qu'une pure invention de sa part. On ne pèche pas en faisant le mal parce qu'on désire agir mal. On pèche en faisant le mal parce qu'on a conscience qu'il s'agit d'un mal et qu'on choisit tout de même de se l'autoriser.

Certains espèrent encore échapper à la réalité en se confortant dans l'idée que l'expression « una cum » ne signifierait pas « en communion » mais simplement « pour », de telle sorte qu'ils offriraient un sacrifice entaché d'un sacrilège à Dieu pour son serviteur et son vicaire. Outre l'absurdité de la chose et le fait qu'ils se complaisent dans un mensonge éhonté en anoblissant le temps d'une messe un affreux apostat, cela est scandaleux. Pire encore, le magistère enseigne clairement que prier « pour » le pape signifie être en communion avec lui.

Inutile d'élaborer un long exposé sur la langue de Cicéron, l'encyclique Ex Quo Primum de Benoît XIV, publiée le 1er mars 1756, mettra tout le monde d'accord : « Il apparaît donc clairement que, bien avant l'époque d'Acacius, c'est-à-dire au cours des premiers siècles, le nom du pontife romain était inscrit sur les tablettes sacrées des Grecs et qu'il était d'usage de prier pour lui pendant les messes. Mais quel que soit le développement de ce chapitre controversé de l'érudition ecclésiastique, il nous suffit de pouvoir affirmer que la citation du Pontife romain au cours de la Messe et les prières récitées pour lui au cours du Sacrifice doivent être considérées et sont un signe explicite par lequel le Pontife est reconnu comme Chef de l'Église, Vicaire du Christ, Successeur de saint Pierre, et qu'il s'agit d'une profession de cœur et de volonté fermement ancrée dans l'unité catholique. C'est exactement ce que Cristiano Lupo met en garde, en écrivant dans son ouvrage sur les Conciles (volume 4, édition de Bruxelles, p. 422) : "Cette citation est l'image la plus haute et la plus remarquable de la communion." »

Ainsi, ceux qui offrent, à l'image de Maxence Hecquard, le saint sacrifice una cum Bergoglio offrent devant Dieu l'image la plus haute et la plus remarquable de la communion avec cet apostat.

De même – et toujours dans la même encyclique – Benoît XIV dit encore : « Dans ces décrets synodaux, qui ont également été confirmés après mûre réflexion par notre prédécesseur de vénérable mémoire, le pape Benoît XIII, nous lisons les mots suivants sous le titre De Fide Catholica : "Pour la même raison – c'est-à-dire pour écarter tout soupçon de schisme – et POUR DÉMONTRER UNE COMMUNION SINCÈRE DES MEMBRES AVEC LA TÊTE, il a établi et ordonné, sous peine de sanctions à infliger à la discrétion de l'Ordinaire, que partout dans les diptyques sacrés le Pontife romain soit mentionné, en particulier pendant la célébration du sacrifice de la Messe et dans la traduction des offrandes : et cela doit être fait avec des mots clairs et distincts par lesquels personne d'autre que l'évêque universel de Rome ne peut être désigné." »

Et plus loin, ce même souverain pontife ajoute : « En effet, les hérétiques et les schismatiques sont soumis à la censure d'une excommunication spéciale par la loi Can. De Liguribus (23, quest. 5), et du Can. Nulli (5, dist. 19). Les Canons sacrés de l'Église interdisent de prier publiquement pour les excommuniés, comme nous le lisons dans A Nobis (ch. 4, no. 2) et dans le ch. Sacris, De Sententia Excomunicationis. Bien que rien n'interdise de prier pour leur conversion, on ne doit cependant pas permettre que leurs noms soient prononcés dans la prière solennelle du Sacrifice. »

Dans son encyclique Quartus Supra, Pie IX enseignait également la même doctrine : « Pour cette raison, Jean, évêque de Constantinople, a déclaré solennellement – et l'ensemble du huitième concile l'a fait plus tard – que les noms de ceux qui ont été séparés de la communion avec l'Église catholique, qui sont ceux qui n'étaient pas d'accord sur toutes les questions avec le Siège Apostolique, ne doivent pas être lus pendant les mystères sacrés. »

Que personne n'ait donc l'audace de minimiser la portée de l'*una cum*, à commencer par la Fraternité Saint-Pie X. Celle-ci prétend, en effet, comme à son habitude, tout le contraire et se permet ainsi de piétiner cette encyclique qui ne lui convient pas.

## Conclusion

Qu'a donc à gagner Maxence Hecquard en jouant sur les deux tableaux ?

Si François l'Iscariote est le pape, en assistant à des messes non una cum, il commet un acte schismatique et sacrilège. Si François l'Iscariote est un imposteur, en assistant à des messes una cum, il commet, là aussi, un acte schismatique et sacrilège.

Qu'on se le dise : c'est le corps qui se rattache à la tête, et non la tête qui se rattache au corps. Ainsi – et comme le dit si bien Benoît XIV –, celui qui participe à des messes una cum Bergoglio s'unit à lui d'une manière mystique en sa qualité supposée de vicaire du Christ. Par un tel acte, l'unacumiste fait partie intégrante de la secte moderniste, quelle que soit la façon dont il essaie de s'arranger avec sa propre conscience.

Encore une fois, je n'exclus pas qu'il puisse se trouver, au sein de la Fraternité Saint-Pie X, des âmes de bonne volonté en proie à la confusion. Seulement, j'exclus – entre autres – de cette catégorie ceux qui ont parfaite conscience de la vacance du Saint-Siège et qui savent que les cérémonies réalisées en communion avec le vicaire de Satan sont entachées de sacrilèges.

La Fraternité Saint-Pie X nie expressément la doctrine catholique et constitue le dernier rempart de la secte moderniste, empêchant ainsi les âmes de lui échapper. En sa qualité d'opposition contrôlée, elle est d'une absolue nécessité aux suppôts du diable qui dirigent le Vatican. Son action n'a jamais consisté à reconnaître et résister, mais à râler et ramper ; elle aboie contre ses maîtres, mais finit toujours par donner la patte.

Au moyen de cette cape d'orthodoxie avec laquelle elle a réussi à se parer, la secte gallicane donne à François et à ses prédécesseurs la seule chose dont ils ont véritablement eu besoin : la crédibilité. En effet, ce n'est que parce qu'on leur a toujours accordé le titre de vicaire de Jésus-Christ que les faux papes modernistes ont réussi à tout démolir pendant 60 ans.

En rejetant la légitimité de pareils criminels, les successeurs de Monseigneur Lefebvre auraient pu incarner un réel contrepoids. En terrifiant le pseudo-clergé du Novus Ordo, nous aurions pu remplir nos rangs à mesure que les siens se vidaient. Nous aurions pu, tous ensemble, incarner une Église forte – même si dépourvue de pape – et renverser Vatican II en peu de temps.

En lieu et place de cela, la Fraternité Saint-Pie X a préféré se complaire dans sa déchéance doctrinale. S'enorgueillissant de valoir mieux que les sédévacantistes, elle ne fait office que de vulgaire lépreuse auprès des conciliaires. Ceux-ci s'en défient, puisqu'elle leur dit : « Faites-nous confiance, si nous vous disons que François est le pape, c'est qu'il est le pape. »

Pourquoi remettre ensuite en cause une telle certitude ? Si votre ennemi est d'accord avec vous, il n'y a pas lieu de débattre. C'est ainsi que cette institution, initialement fondée pour faire rempart au modernisme, est devenue son meilleur allié. Elle décrédibilise la vérité, raison pour laquelle cette tentative de réhabilitation de Maxence Hecquard est scandaleuse.

Comment cet homme peut-il, d'ailleurs, prétendre qu'il « s'adresse notamment à ses amis de la Fraternité Saint-Pie X, afin de les aider à parcourir le chemin caillouteux vers la lumière », que « la Fraternité Saint-Pie X est prospère en nombre, mais ne sait pas où elle va », qu'« elle est en panne de direction », que « nous devons prier Dieu pour qu'Il

l’éclaire », ou encore que « les sédévacantistes ne sont pas les ennemis de la Fraternité Saint-Pie X » et qu’« ils doivent lui montrer la voie par la pureté de leur doctrine » ? Quelle lumière, quelle pureté de doctrine Maxence Hecquard souhaite-t-il montrer à la Fraternité Saint-Pie X alors que lui-même la conforte en participant à ses messes entachées de sacrilèges ? Peut-on vraiment guérir la confusion par davantage de confusion ?

Est sédévacantiste celui qui n’a aucun lien avec l’usurpateur du Saint-Siège. Ce n’est malheureusement pas le cas de Maxence Hecquard qui offre le sacrifice précieux en communion avec cet impie. Il ne suffit pas de se boucher les oreilles au moment où le prêtre prononce le nom de Bergoglio pour inscrire son nom dans la liste des seuls et véritables résistants.

Se croire sédévacantiste parce qu’on s’identifie à un sédévacantiste n’est rien d’autre que du wokisme. Un individu quel qu’il soit n’est pas ce qu’il prétend être dès lors que la réalité s’oppose à son jugement. Ainsi, personne ne peut dire « sede vacante » tout en étant en communion avec la chair de pestilence. De la même manière que Jean-Michel restera toujours Jean-Michel en dépit du fait qu’il se fait appeler Chantal, Maxence Hecquard restera conciliaire aussi longtemps qu’il communiera avec l’apostat Bergoglio.

Enfin, lui qui nous opposait les paroles du Christ pour nous comparer aux pharisiens, qu’il ne m’en veuille pas de lui opposer les paroles d’Élie pour le comparer aux adorateurs de Baal (uniquement ceux qui n’avaient pas l’intention d’adorer leur idole avec irrévérence formelle, bien entendu) : « Alors Élie s’approcha de tout le peuple et dit : « Jusques à quand clocherez-vous des deux côtés ? Si Yahweh est Dieu, allez après lui ; si c’est Baal, allez après lui ! » (1 Rois 18 : 21) »

Puisse notre frère égaré revenir sur le chemin de la droite raison, lui qui a tant à nous apporter. Agissons en bons chrétiens et prions pour que Dieu lui donne la force de reconnaître son erreur. Moi-même, j’ai grand plaisir à l’écouter s’exprimer et ne souhaite que son bien. Qu’il ne se trompe pas d’ennemi. Il n’y en a qu’un : le péché dont la putréfaction a atteint jusqu’au tréfonds du cœur de l’homme.